

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 novembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme AKPINAR-ISTIQUM (pouvoir MME POPARD) - M. FAVERJON (pouvoir MME HILY) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. HELIE) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET

DE LA DELIBERATION

Direction des Musées et du Patrimoine - Musées – Harmonisations contractuelles – approbation

Monsieur Bard, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon a organisé le regroupement du musée archéologique, du musée des beaux-arts, du musée Rude, du musée de la vie bourguignonne, du musée d'art sacré et du centre d'interprétation du territoire au sein de la Direction des Musées et du Patrimoine.

Dans un souci d'harmonisation et de simplification, la Ville souhaite uniformiser ses pratiques dans les cas suivants :

- Usage d'un contrat type de droit d'exploitation des photographies

Les musées organisent des campagnes pour illustrer des articles, des ouvrages ou pour enrichir leur banque d'images. Dans la mesure où les pratiques en matière d'exploitation du droit photographique (photos cédées par les auteurs) étaient différentes en fonction des musées, il est proposé de les harmoniser par l'utilisation d'un contrat « type » de cession de droits d'auteurs proposé en annexe 1 ci-jointe.

- Prêt ou dépôt d'œuvres des musées de la Ville

La Ville de Dijon souhaite également uniformiser la forme des contrats et conventions utilisés dans le cadre de prêt ou dépôt d'œuvres appartenant aux collections des musées de la Ville.

Ainsi, deux conventions «type» de dépôts d'œuvres d'art par la Ville de Dijon dans un établissement à vocation patrimonial ou dans une institution culturelle autre que patrimoniale ou une administration publique, ainsi qu'un contrat de prêt d'objets ou d'œuvres «type» dans le cadre d'une exposition temporaire sont proposés en annexe 2 ci-jointe.

- Braderies des musées de la Ville

Une problématique en terme de gestion des stocks des produits proposés en boutique et des espaces a orienté les musées, dès 2013, vers la mise en place de braderies lors de deux moments forts : «la nuit des musées» et «les journées du patrimoine». Afin de diminuer plus encore certains stocks, il est proposé d'étendre cette périodicité à une dizaine de fois par an et adapter les taux de remise aux événements.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de contrat « type » de cession de droits d'auteurs à conclure entre la Ville de Dijon et un photographe, annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - approuver les projets de conventions « type » de dépôt d'œuvres d'art et de contrat « type » de prêt d'objets ou d'œuvres annexés au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - approuver l'harmonisation des pratiques de déstockage des librairies-boutiques telle que décrite ci-avant ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ